Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

N° 2026-07-103

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 29 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	30	33		
		Dont procurations		
		03		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
33	33	00	00	00

Date de la convocation
23/09/2026
Date d'affichage
23/09/2026

Objet de la Délibération

****

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

****

A Demande de subvention exceptionnelle de l'association ÉMULATION à la Ville de Schoelcher

Président de Séance :
Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :
Jill OCTAVIA

L'an deux mille vingt-six et le 29 septembre, à 17h35, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND (à partir de 18h10), Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG (à partir de 17h49), Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN.

Absents excusés : Mme/MM. Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD.

Procurations : Mme/MM Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD ont respectivement donné procuration à Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION ÉMULATION À LA VILLE DE SCHOELCHER

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, sport et vie associative », en date du 21 septembre 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 28 septembre 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

– **Considérant** ce qui suit :

Par courrier en date du 14 septembre 2026, l'association ÉMULATION a sollicité la Ville pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

En effet, dans le cadre de son projet sportif et éducatif pour la saison 2026-2027, l'association ÉMULATION souhaite participer au tournoi intitulé **la Cristo Cup**, organisé par l'US Créteil Lusitanos les 28 et 29 mars 2027.

Ce déplacement représente une véritable opportunité pour les jeunes licenciés des catégories U11 et U13 tant sur le plan sportif qu'éducatif et humain, leur permettant de se confronter au haut niveau national de leur catégorie, de vivre une expérience collective enrichissante pouvant susciter des vocations, et de représenter la Ville de Schœlcher à l'occasion de cette manifestation.

Pour ce voyage sportif, la délégation est composée de 33 joueurs (15-U11 et 18-U13) accompagnés de 7 encadrants.

Le budget global prévisionnel s'élève à 53 000 €.

L'association ÉMULATION sollicite la ville pour l'obtention d'une aide financière de 23 000 € afin de couvrir une partie de ses frais et limiter le coût supporté par les familles, ce qui permettrait d'éviter une inégalité d'accès au projet.

Par ailleurs, l'association sportive et culturelle ÉMULATION, club historique de la commune, développe tout au long de l'année des actions de formation, d'éducation et d'accompagnement par le sport.

Afin de poursuivre ses missions dans les meilleures conditions, le club sollicite le soutien de la Ville pour contribuer au financement de dépenses directement liées à son activité sportive et à l'accueil des licenciés. Le club comptait 424 licenciés durant la saison 2025-2026 (parmi les 3 premiers clubs de Martinique).

Le budget global prévisionnel de l'association s'élève à 150 150 €, dont 47 000 € pour le financement de 4 postes essentiels au fonctionnement des 7 catégories de jeunes, des séniors et des féminines (prévision de 450 licenciés pour la saison 2026-2027) : les frais de transport, l'achat de matériel et d'équipement, les collations d'après match et les frais de licences et obligations financières auprès de la Ligue de Football (cartons jaunes et rouges…).

À ce titre, l'association ÉMULATION sollicite la Ville pour l'obtention d'une aide financière de 20 000 € afin de couvrir une partie des frais de ces 4 postes essentiels au fonctionnement du club.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

N° 2026-07-103

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **D'octroyer à l'association ÉMULATION, une subvention exceptionnelle d'un montant de dix mille cinquante euros (10 050€) destinée à contribuer :**
  - **au financement du déplacement des équipes U11 et U13 à la compétition sportive dénommée « Cristo Cup », organisée par l'US Créteil Lusitanos, les 28 et 29 mars 2027,**
  - **à la prise en charge des frais de licences ;**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe : Demande de subvention formulée par l'association ÉMULATION

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 19 OCT 2026

Le Secrétaire de séance

Jill OCTAVIA

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales

Le Maire,

Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.

Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Outlook

TR: demande subvention Emulation

À partir de PLACIDE Nathaly <n.placide@mairie-schoelcher.com>
Date Lun 14/09/2026 17:13
À Courrier et gestion des assemblées <service.courrier@mairie-schoelcher.com>

1 pièce jointe (85 Ko)
RIB EMULATION.jpg;

Suite...

Nathalie PLACIDE
Assistante de Direction
Pôle Cohésion Sociale et Animation du Territoire
Direction des Sports et du Nautisme
Ville de Schoelcher
Tél : 0596 72.72.30
Fax : 0596 61.36.78
Poste : 4107
n.placide@mairie-schoelcher.com

De : Pascal Legares <plegares@gmail.com>
Envoyé : lundi 14 septembre 2026 15:38
À : pofso@wanadoo.fr <pofso@wanadoo.fr>; BELHUMEUR Michel <m.belhumeur@mairie-schoelcher.com>; PLACIDE Nathaly <n.placide@mairie-schoelcher.com>; PIERRE-FRANÇOIS Olivier <o.pierre-francois@mairie-schoelcher.com>
Objet : Re: demande subvention Emulation

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Arrivé le 15/SEPT/2026 N° Enregistrement : 9554
Destinataire(s) Traitement
Instruction : PCSA-DDS
Suite à donner : PODR-DAF
Information : CABINET

Ci joint également le rib de l'émulation

Le lun. 14 sept. 2026 à 15:02, Pascal Legares <plegares@gmail.com> a écrit :

> Monsieur le Maire,
> Dans le cadre de son projet sportif et éducatif pour la saison 2026-2027, l'ASC Émulation souhaite participer à la Cristo Cup, organisée par l'US Créteil Lusitanos les 28 et 29 mars 2027.
> Notre délégation sera composée de 33 jeunes joueurs, avec 18 joueurs en catégorie U13 et 15 joueurs en catégorie U11, accompagnés de 7 encadrants.
> Cette participation représente une véritable opportunité pour nos jeunes licenciés, tant sur le plan sportif qu'éducatif et humain. Elle leur permettra de se confronter à d'autres équipes, de vivre une expérience collective enrichissante et de représenter la Ville de Schœlcher à l'occasion de cette manifestation.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Afin de permettre la réalisation de ce projet et d'en limiter le coût pour les familles, nous sollicitons le soutien financier de la Ville de Schœlcher.
Vous trouverez en pièces jointes notre dossier de demande de subvention ainsi que le budget prévisionnel détaillé de cette participation.
Nous souhaitons également, au travers de ce projet, poursuivre et renforcer le partenariat entre la Ville de Schœlcher et l'ASC Émulation au bénéfice de la jeunesse schœlchéroise.
Je reste naturellement à votre disposition pour tout complément d'information ou pour vous présenter plus précisément ce projet.
En vous remerciant par avance de l'attention portée à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.
Pascal LEGARES
ASC Émulation
0696808017
plegares@gmail.com

--
Pascal Legares
FWI Martinique
0696808017
plegares@gmail.com

Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ÉMULATION

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Participation à la CRISTO CUP 2027

28 et 29 mars 2027

Collectivité sollicitée	Ville de Schœlcher
Jeunes participants	33 jeunes : 18 U13 + 15 U11
Encadrement	7 encadrants
Effectif total du déplacement	40 personnes
Subvention sollicitée	23 000 €

Dossier présenté dans le cadre du soutien de la Ville de Schœlcher aux actions sportives et éducatives en faveur de la jeunesse.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

1. Présentation de l'association et du projet

L'Association Sportive et Culturelle ÉMULATION, club historique de la commune de Schœlcher, développe tout au long de la saison des actions de formation, d'éducation et d'accompagnement par le sport. La participation à la Cristo Cup 2027 s'inscrit dans cette démarche de progression sportive et d'ouverture pour les jeunes licenciés du club.

Association	Association Sportive et Culturelle ÉMULATION
Agrément	N° 14 047 du 29/12/1954
Affiliation F.F.F.	N° 514 116
Commune de rattachement	Schœlcher – Martinique

2. Objet de la demande de subvention

L'ASC ÉMULATION sollicite le soutien financier de la Ville de Schœlcher afin de permettre à deux équipes de jeunes de participer à la Cristo Cup, organisée les 28 et 29 mars 2027 en Île-de-France. Ce déplacement concernera 33 jeunes joueurs, répartis dans les catégories U11 et U13, accompagnés de 7 encadrants, soit une délégation totale de 40 personnes.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 53 000 €. Afin de rendre cette action accessible au plus grand nombre de familles et de préserver l'équilibre financier du club, une subvention de 23 000 € est sollicitée auprès de la Ville de Schœlcher.

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE : 23 000 €

3. Composition de la délégation

Catégorie / fonction	Nombre	Rôle dans le projet
Joueurs U13	18	Participation au tournoi U13
Joueurs U11	15	Participation au tournoi U11
Encadrants	7	Encadrement sportif, éducatif et logistique
TOTAL	**40**	**Délégation ASC ÉMULATION**

4. Objectifs du projet

- Permettre aux jeunes licenciés de vivre une expérience sportive de niveau interrégional et de se confronter à d'autres écoles de football.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

- Favoriser la progression sportive, l'autonomie, la discipline, la cohésion et le respect des règles de vie collective.
- Valoriser l'image de Schœlcher et de la Martinique à travers la participation des jeunes du club à une compétition extérieure.
- Contribuer à l'égalité d'accès aux déplacements sportifs en limitant le reste à charge des familles.
- Renforcer le lien entre le club, les familles, les partenaires privés et la Ville de Schœlcher autour d'un projet fédérateur.

5. Organisation prévisionnelle du déplacement

Destination	Île-de-France – secteur de la Cristo Cup
Dates du tournoi	28 et 29 mars 2027
Transport principal	Vol aller-retour Fort-de-France / Paris
Hébergement	Pension complète au CREPS
Transport local	Mini-bus + transfert aéroport / centre d'hébergement
Encadrement	7 adultes pour 33 jeunes

Le club veillera à assurer l'ensemble des conditions de sécurité, d'encadrement et d'organisation nécessaires au déplacement des mineurs. Les familles seront associées à la préparation du voyage et informées des modalités pratiques, financières et éducatives du séjour.

6. Budget prévisionnel du projet

Le budget ci-dessous reprend les éléments du budget prévisionnel établi par le club. Il est présenté en équilibre à 53 000 €.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Désignation	Qté	P. unitaire	Total
Frais de transport – vols FDF / Paris / FDF	40	770 €	30 800 €
Équipements sportifs	40	100 €	4 000 €
Pharmacie / trousse médicale	2	100 €	200 €
Pension complète au CREPS	40	250 €	10 000 €
Excursion / activité collective	40	115 €	4 600 €

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Désignation	Qté	P. unitaire	Total
Location de mini-bus	4	400 €	1 600 €
Carburant mini-bus	4	100 €	400 €
Inscription des équipes	2	300 €	600 €
Transfert CDG / centre d'hébergement	1	800 €	800 €
TOTAL DÉPENSES			**53 000 €**

RECETTES PRÉVISIONNELLES

Recettes	Montant
Participation des parents	16 500 €
Participation du club	3 500 €
Subvention sollicitée – Ville de Schœlcher	23 000 €
Sponsoring / partenaires privés	10 000 €
TOTAL RECETTES	**53 000 €**

Budget équilibré : Dépenses 53 000 € = Recettes 53 000 €

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

7. Argumentaire de la demande de soutien municipal

La participation à la Cristo Cup constitue une action structurante pour les jeunes de l'ASC ÉMULATION. Au-delà de la compétition, ce déplacement représente un véritable projet éducatif : apprendre à vivre en groupe, respecter un cadre, représenter son club et sa commune, gagner en autonomie et découvrir un nouvel environnement sportif.

Le soutien de la Ville de Schœlcher est déterminant pour limiter le coût supporté par les familles. Sans accompagnement public, une part importante du budget reposerait sur les parents, ce qui pourrait créer une inégalité d'accès au projet. La subvention demandée permet de sécuriser le déplacement tout en maintenant une contribution familiale compatible avec l'objectif d'inclusion du club.

À travers ce projet, l'ASC ÉMULATION souhaite également inscrire la Ville de Schœlcher comme partenaire majeur de ses actions de formation et de rayonnement. Le club s'engage à valoriser le soutien municipal dans ses communications relatives au déplacement, dans le respect des modalités convenues avec la collectivité.

8. Demande officielle

Objet : Demande de subvention de 23 000 € pour la participation à la Cristo Cup 2027

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son projet sportif et éducatif 2026-2027, l'Association Sportive et Culturelle ÉMULATION souhaite engager deux équipes de jeunes à la Cristo Cup qui se déroulera les 28 et 29 mars 2027. La délégation sera composée de 18 joueurs U13, 15 joueurs U11 et 7 encadrants, soit 40 participants.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 53 000 €. Afin de permettre la réalisation de ce déplacement dans des conditions adaptées et de réduire la charge financière supportée par les familles, nous sollicitons auprès de la Ville de Schœlcher une subvention de 23 000 €.

Cette aide contribuera directement aux dépenses de transport, d'hébergement, de logistique et d'encadrement nécessaires à la participation de nos jeunes à cette manifestation sportive.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette demande et restons à la disposition de la Ville de Schœlcher pour toute information complémentaire utile à son instruction.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Schœlcher, le : 14/09/2026.

Pour l'ASC ÉMULATION

Nom / qualité du signataire : Pascal LEGARES
Vice-président

Signature :

9. Pièces Jointes au dossier

- Budget prévisionnel détaillé du déplacement
- RIB de l'association
- Statuts de l'association
- Dernier rapport d'activité et/ou compte rendu financier

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

Dépenses prévisionnelles
TOURNOI CRISTO CUP

N°	Désignation	Qté	P. unités	Total
1	**FRAIS DE TRANSPORTS** (Vol fdf/paris/fdf)	40	770,00 €	30 800,00 €
2	**EQUIPEMENTS SPORTIFS NIKE** (Maillot , shorts , chausettes , pantalon,veste, sac)	40	100,00 €	4 000,00 €
3	**PHARMACIE**	2	100,00 €	200,00 €
4	**PENSION COMPLETE AU CREPS**	40	250,00 €	10 000,00 €
5	**EXCURSION** (à définir)	40	115,00 €	4 600,00 €
6	**LOCATION DE MINI-BUS**	4	400,00 €	1 600,00 €
6	**ESSENCE MINI-BUS**	4	100,00 €	400,00 €
7	**INSCRIPTION EQUIPES**	2	300,00 €	600,00 €
8	**TRANSFERT CDG/CENTRE D'HÉBERGEMENT DU CREPS**	1	800,00 €	800,00 €
				53 000,00 €

N°	Désignation	Qté	P. unités	Total
1	**PARTICPATION PARENTS**	33,00 €	500,00 €	16 500,00 €
2	**PARTICIPATION CLUB**	7	500,00 €	3 500,00 €
3	**SUBVENTION MAIRIE DE SCHOELCHER**	1	20 000,00 €	23 000,00 €

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Rapport Moral du Président

Saison 2025-2026

Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les représentants de la ligue de football de la Martinique
Mesdames et messieurs les partenaires,
Chers dirigeants, éducateurs, bénévoles, licenciés, parents et amis

Ce soir est un moment chargé d'émotion.

Après vingt et une années à la présidence du club, j'ai choisi de passer le relais. Cette décision est le fruit d'une réflexion mûrement menée. Elle ne traduit ni un renoncement ni un désengagement, mais une conviction profonde qu'une institution grandit lorsqu'elle sait préparer son avenir et transmettre le flambeau.

Lorsque j'ai accepté cette responsabilité il y a vingt et un ans, je n'imaginais pas l'intensité de l'aventure humaine qui m'attendait.

Notre club était alors un club de quartier, riche de sa passion mais limité dans ses moyens. Nous avions peu de ressources, beaucoup de défis et une ambition simple :

Permettre à chaque enfant, chaque jeune, chaque éducateur et chaque bénévole de trouver sa place dans une grande famille sportive.

Cette ambition est devenue notre projet.

Pendant vingt et une années, nous avons travaillé sans relâche pour structurer notre association, renforcer son organisation, développer toutes les catégories de pratique, améliorer la qualité de notre encadrement et faire rayonner les couleurs de l'Emulation bien au-delà de notre quartier.

Aujourd'hui, notre club est devenu le deuxième club en nombre de licenciés. Ce résultat est exceptionnel. Il ne récompense pas un Président, mais des centaines de bénévoles, de dirigeants, d'éducateurs, de parents et de joueurs qui ont cru en un projet collectif.

Notre plus grande réussite est d'avoir permis à des centaines d'enfants de grandir grâce au football.

Certains sont devenus des éducateurs. D'autres encore sont aujourd'hui parents et reviennent inscrire leurs propres enfants sous les couleurs du club.

Voila le véritable héritage d'un club.

Au fil, des saisons, nous avons connu des joies immenses :

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Des titres
Des montées.
Des finales
Des victoires mémorables.
Mais nous avons également traversé des périodes difficiles.
Des difficultés d'infrastructures.
Les conséquences de la crise sanitaire
Les moments de doute.
Pourtant, jamais nous n'avons abandonné.
Parce que nous étions unis
Parce que nous savions pourquoi nous nous engagions.
Parce que nous avions des valeurs plus fortes que les difficultés
Je voudrais aujourd'hui remercier toutes celles et tous ceux qui ont écrit cette histoire avec moi :
Les membres des bureaux successifs.
Merci pour votre fidélité. Merci pour votre engagement.

Je souhaite également avoir une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés au cours de ces vingt et une années et qui ont contribué, chacun à leur manière, à construire notre club.
Leur souvenir continuera d'accompagner notre histoire.
Être président est un honneur.
Mais c'est aussi une responsabilité immense.
On prend parfois des décisions impopulaires.
On passe des soirées loin de sa famille.
On répond aux urgences.
On cherche des financements.
On rassure
On arbitre.
On construit.
On recommence.
Être président, c'est souvent agir dans l'ombre pour que d'autres puissent vivre leur passion dans la lumière.
Je pars aujourd'hui avec la conscience tranquille.
Je laisse un club structuré, reconnu et respecté.
Mais surtout un club vivant.
Un club qui possède une identité forte.
Un club qui sait où il va.
Je fais pleinement confiance à celles et ceux qui prendront demain les responsabilités.
Ils auront leurs idées.
Leur vision.
Et c'est très bien ainsi.
Car le club doit évoluer.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Avant de conclure, permettez-moi de partager une conviction qui m'a guidé pendant ces vingt et une années :

« Un président ne construit jamais seul. Il impulse une direction, mais ce sont les bénévoles qui donnent une âme au club, les éducateurs qui transmettent les valeurs, les joueurs qui écrivent les victoires et les familles qui assurent la continuité de notre histoire ».

Ce soir, je quitte la présidence, mais je ne quitte pas l'Emulation.

On peut transmettre une fonction, on ne transmet jamais l'amour que l'on porte à son club.

Cet amour restera intact.

Je continuerai à soutenir mon club avec la même fidélité.

Je vous remercie du fond du cœur pour ces vingt et une années, d'une aventure humaine extraordinaire.

Et vive l'Emulation

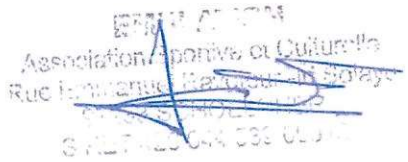

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Fondée en 1941
Préfecture n°110.084/1/2 du 05/07/48
J.O: 04/01/1949
Agrément n° 14 .047 du 29/12/54
Affiliée à la F. F. F. sous le n° 14.116
Affiliée à l' U.S.M.S.A en 1946

Assemblée Générale du 24 juillet 2026

RAPPORT D'ACTIVITES

L'association Sportive Emulation est constituée de neuf sections, qui se décompose comme suit :

Section Seniors masculine :

Encadrée par José FEVAL, Kévin LEJAS, Oline CHRISTOPHE et Cyril DIJON
Elle a disputé le championnat Elite R1, s'est classée quatorzième place.

Elle est reléguée en R2 pour la saison 2026/2027.

Section féminine :

Encadrée par Daniel FLORENTIN
Compte tenu, du nombre de licencié, le comité a choisi de faire une entente sportive avec le club de l'Excelsior.
Elle termine cinquième de la poule haute pour la saison 2025-2026

Section des U18-U19 :

Effectif : 21
Encadrée par le staff U17 et senior
Elle a disputé le championnat élite B, dans la poule C, et a terminé quatrième sur sept

Section des U16-U17 :

Effectif : 36

Encadrée par PADOLY Willy, LUGIERY Boris et ZEBINA Jean-Louis (fin de saison)
L'équipe 1, a participé au championnat R1, elle a terminé dernière :

- 15 victoires
- 03 nuls
- 01 défaite

Elle est arrivée en ¼ de finale de la coupe de Martinique

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

L'équipe 2, évoluant en R3-D, elle termine cinquième/6

Section des U14-U15 :

Effectif : 55

Encadrée par PADOLY Willy, LUGIERY Boris et ZEBINA Jean-Louis
L'équipe 1, a participé au championnat R1, elle a terminé Deuxième avec :

- 15 victoires
- 03 nuls
- 01 défaite

Elle est arrivée en ¼ de finale de la coupe de Martinique
Elle est aussi vainqueure du tournoi Foot Sa Bel
L'équipe 2, a participé au championnat R3, elle a terminé Deuxième avec :

- 07 victoires
- 01 nul
- 02 défaite

Elle est arrivée en ¼ de finale de Foot Sa Bel

Section des U12-U13

Effectif : 60

Encadrée par EDJAM Cédric, EDJAM Raymond, SIMONET Samuel, FREDERIC Jonathan et RAVENET Arnaud.
L'équipe 1, est vice-championne de la R1, elle a participé à de nombreux tournois :

- Tournoi de la ville de Schoelcher, Finaliste
- Tournoi de l'Assaut de Saint Pierre, elle termine quatrième
- Tournoi Foot Sa Bel, Vainqueure
- Cristo Cup, Ile de France, très belle expérience avec les équipes professionnelles
- Tournoi du Racing Club de Rivière Pilote, Vainqueure

L'équipe 2, elle a participé à de nombreux tournois :

- ✓ Tournoi Pitch, organisé par la ligue de Football, elle termine quatrième
- ✓ Gomez-Cup, en Guadeloupe, elle termine quatrième
- ✓ Stop harcèlement, elle termine quatrième
- ✓ 2 J ou Boul Moul, elle termine troisième, avec le titre de meilleur Gardien

Section des U10-U11

Effectif : 76

Encadrée par CODASSE Giani, DONAT Jerôme, MARIE-SAINTE Marielle, FRANCIL Ismaël
Elle a participé :

- Foot avenir
- Tournoi Case Pilote,
- Foot Sa Bel
- Tournoi Récup-Cup, éliminée ½
- Tournoi Cristo-Cup, douzième
- Tournoi Carasun-Cup, douzième
- Tournoi de Moule, troisième
- Tournoi Royal-Cup, neuvième
- Tournoi Charles ACHY, Vainqueure

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Finalité : Equipe 3, Championne
Equipe 2, Vice-championne
Finalité : Equipe 1, vainqueure de la phase finale (St Esprit)

Section des U8-U9

Effectif :57

Encadrée par CODASSE Giani, BOURGUIGNON Arnaud, MARIE-SAINTE Thierry et EUDARIC Gilles
Elle a participé à différents tournois, organisés par la ligue et les clubs

Section des U6-U7

Effectif :20

Encadrée par BERLE Desty et POTOT Jonathan.

Elle a participé :

- Tournoi Foot Sa Bel, Finaliste
- Tournoi de l'Espoir de Sainte Luce, Vainqueure
- Foot Avenir

Recapitulatif de l'evolution des effectifs sur les trois dernieres saisons

Le club poursuit sa dynamique de développement avec une progression globale de ses effectifs, le nombre de licenciés est passé de 351 à 424, soit une augmentation de 73 licenciés (+20.8%).

Après une forte croissance de +18.8% entre 2023-2024 et 2024-2025, les effectifs se sont stabilisés en 2025-2026 avec une progression supplémentaire de 1.7%, confirmant le maintien d'un niveau élevé d'attractivité du club.

Cette constante évolution est le résultat du travail des éducateurs, des dirigeants bénévoles, de la fidélisation des licenciés et du développement des différentes catégories de pratique.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Effectif global sur les trois dernières années

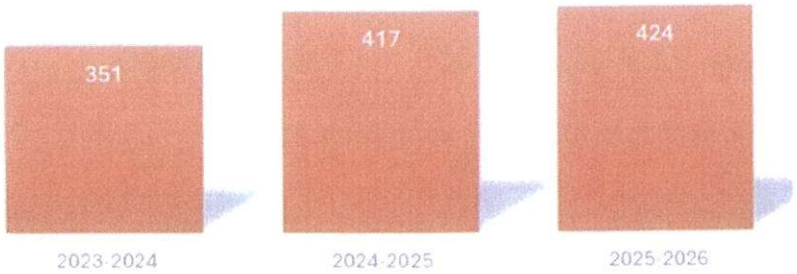

Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Hayatour-Ed Solaye
97233 SAHOELCHER
SIRET 420 044 036 00013

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

BILAN FINANCIER 2023-2024

DETAIL DES PRODUITS D' EXPLOITATION
(Recettes)

N°	Désignation	Montants
1	SUBVENTION MUNICIPALE	
2	SUBVENTION CNDS/ DRFIP PASS'SPORT	4 050,00 €
3	COTISATION DES MENBRES	21 020,00 €
4	SPONSORS & DONS	19 627,00 €
	- SPONSORS	8 500,00 €
	- DONS	11 127,00 €
5	RECETTES MANIFESTATIONS SPORTIVES :	4 187,46 €
	ENTRÉES MATCHS À DOMICILE	1 917,03 €
	COUPE DE FRANCE	268,69 €
	COUPE DE MARTINIQUE	801,74 €
	FRAIS DE PARTICIPATION TOURNOI CHARLES ACHY	1 200,00 €
6	RECETTES BUVETTE	6 140,88 €
7	RECETTE VENTE TOURNOI CHARLES ACHY	968,00 €
	RECETTE VENTE TOURNOI VILLE DE SCHOELCHER	1 273,10 €
8	RECETTES VENTE STAND REPAS	324,50 €
9	STAGES DE PERFECTIONNEMENT (1 &2)	- €
	STAGE 1	
	STAGE 2	
10	RECETTE CHANGEMENT DE CLUB	1 025,00 €
11	FRAIS DE PARTICIPATION MEMBRES AUX DÉPLACEMENTS	22 341,24 €
		80 957.18 €

Le Trésorier

Le Président

Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Ravelour -Id Solayé
97233 SCHOELCHER
S.RET 420 044 339 00013

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949

Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

SAISON 2023-2024

DETAIL DES CHARGES D' EXPLOITATION

(Dépenses)

N°	Désignation	Montants
1	LIGUE DE FOOTBALL :	13 534,00 €
	CHANGEMENT DE CLUBS	5 495,00 €
	ENGAGEMENT	419,00 €
	LICENCES	6 420,00 €
	CONTRATS (LICENCES CT)	605,00 €
	AMENDES	549,00 €
	RÉCLAMATIONS ET RÉSERVES	46,00 €
2	MATÉRIEL - EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 621,08 €
3	MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT ASSOCIATION	1 600,06 €
4	SOINS MÉDICAUX ET CENTRE D'ÉVALUATION	550,00 €
5	PHARMACIE	70,00 €
6	COLLATION AVANT ET APRÈS MATCH	2 267,62 €
7	FRAIS DE TRANSPORT	3 100,00 €
8	FRAIS DE DÉPLACEMENTS	211,00 €
9	TOURNOI CHARLES ACHY & TOURNOI VILLE	953,57 €
10	BUVETTE	2 714,02 €
11	STAGES DE PERFECTIONNEMENTS (1&2)	- €
12	RECEPTION (ARBRES DE NOEL, FIN DE SAISON)	904,21 €
13	ABONNEMENT INTERNE (CANAL+ TELECOM)	- €
14	FRAIS BANCAIRE	618,55 €
15	VENTE STAND REPAS	159,60 €
16	INSCRIPTIONS DIVERS TOURNOIS	800,00 €
17	FRAIS DE PARTICIPATION VOYAGE & TOURNOIS EXTE	22 341,24 €
18	RÉCOMPENSES CT FIN D'ANNÉE	3 349,74 €
19	CHARGES DE PERSONNEL :	22 730,00 €
	DÉFRAIEMENTS CADRES TECHNIQUES	7 340,00 €
	FORMATION (CADRES TECHNIQUE)	180,00 €
	FORMATION JEUNES ARBITRES	30,00 €
	FRAIS DE GARDIENNAGE	270,00 €
	DÉFRAIEMENTS ARBITRES	1 870,00 €
	PRIME SPONSOR ACCESSION R1	2 000,00 €
	DÉFRAIEMENTS CHGT DE CLUB	7 790,00 €
	REMBOURSEMENT DETTE CADRE TECHNIQUE	3 250,00 €
		78 524,69 €

EMULATION
Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Ravaisse
97233 SCHOE

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

BILAN FINANCIER 2023-2024

RESULTAT DE L EXERCICE 2023-2024

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
	80 957.18 €	**78 524.69 €**	**2 432.49 €**

le Trésorier

Le Président

Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Revetour -Id Golaye
97233 SCHOELCHER
SIRET 420 044 539 00013

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j o 04/01/1049
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F F F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U S M S A en 1946

BILAN FINANCIER 2023-2024

ETAT DE RAPPROCHE BANCAIRE AU 30/06/2024

RUBRIQUES	DEBIT	CREDIT
Solde en Banque au 30/06/2023	- 530,49 €	
Résultat de l'exercice 2023-2024		2 432,49 €
Solde rapproché au 30/06/2024		1 902,00 €

1915

13,00 €

le Trésorier

le Président

Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Revoter
97233 SCHOELCHER
SIRET 420 041 [illegible]

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

CULTURELLE EMULATION

BILAN FINANCIER 2023-2024

DETAIL DES DETTES

DESIGNATION	2023-2024	2022-2023	Avant 2022
Entraineurs	2 460,00 €	3 250,00 €	
Ligue de Martinique	15 498,08 €	15 498,08 €	
Transport SETRANS			
TOTAL	17 958,08 €	18 748,08 €	- €

le Trésorier

le Président

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE
EMULATION

BILAN FINANCIER 2023-2024

EN CAISSE

	MONTANT
En compte	1 915,00 €
Caisse buvette	
Caisse stand de vente	
TOTAL	1 915,00 €

le Trésorier

le Président

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

BILAN FINANCIER 2024-2025

DETAIL DES PRODUITS D' EXPLOITATION
(Recettes)

N°	Désignation	Montants
1	SUBVENTION MUNICIPALE	
2	SUBVENTION CNDS/ DRFIP PASS'SPORT	5 250,00 €
3	COTISATION DES MENBRES	21 455,00 €
4	SPONSORS & DONS	29 091,02 €
	- SPONSORS	6 000,00 €
	- DONS	23 091,02 €
5	RECETTES MANIFESTATIONS SPORTIVES :	8 205,42 €
	ENTRÉES MATCHS À DOMICILE	7 137,93 €
	COUPE DE FRANCE	257,22 €
	COUPE DE MARTINIQUE	210,27 €
	FRAIS DE PARTICIPATION TOURNOI CHARLES ACHY	600,00 €
6	RECETTES BUVETTE	12 315,45 €
7	RECETTE VENTE TOURNOI CHARLES ACHY	1 976,10 €
	RECETTE VENTE TOURNOI VILLE DE SCHOELCHER	1 613,00 €
8	RECETTES VENTE STAND REPAS	1 288,99 €
9	STAGES DE PERFECTIONNEMENT (1&2)	11 730,00 €
	STAGE 1	5 700,00 €
	STAGE 2	6 030,00 €
10	RECETTE CHANGEMENT DE CLUB	1 750,00 €
11	FRAIS DE PARTICIPATION MEMBRES AUX DÉPLACEMENTS	42 446,77 €
		135 508.75 €

le Trésorier

le Président

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 jo : 04/01/1949

Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

SAISON 2024-2025

DETAIL DES CHARGES D' EXPLOITATION
(Dépenses)

N°	Désignation	Montants
1	LIGUE DE FOOTBALL :	18 857,00 €
	CHANGEMENT DE CLUBS	10 880,00 €
	ENGAGEMENT	539,00 €
	LICENCES	6 138,00 €
	CONTRATS CT	339,00 €
	AMENDES	961,00 €
	RÉCLAMATIONS ET RÉSERVES	- €
2	MATÉRIEL - EQUIPEMENTS SPORTIFS	6 247,31 €
3	MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT ASSOCIATION	651,85 €
4	SOINS MÉDICAUX ET CENTRE D'ÉVALUATION	1 560,00 €
5	PHARMACIE	62,92 €
6	COLLATION AVANT ET APRÈS MATCH	3 698,83 €
7	FRAIS DE TRANSPORT	6 680,00 €
8	FRAIS DE DÉPLACEMENTS	517,91 €
9	TOURNOI CHARLES ACHY	2 278,35 €
10	BUVETTE	8 185,09 €
11	STAGES DE PERFECTIONNEMENTS (1&2)	4 080,99 €
12	RECEPTIONS (ARBRE DE NOEL, FIN DE SAISON)	314,99 €
13	ABONNEMENT INTERNE (CANAL+ TELECOM)	710,67 €
14	FRAIS BANCAIRE	641,43 €
15	DÉPENSES STAND REPAS	1 147,36 €
16	INSCRIPTIONS DIVERS TOURNOIS	470,00 €
17	FRAIS DE PARTICIPATION VOYAGE & TOURNOIS EXT	44 251,32 €
18	COFFRETS CADEAUX CT FIN D'ANNÉE	2 987,82 €
19	CHARGES DE PERSONNEL :	29 830,00 €
	Défraiements cadres techniques	10 350,00 €
	Formation (cadres technique)	360,00 €
	Formation jeunes arbitres	- €
	Frais de gardiennage	660,00 €
	Défraiements arbitres	3 460,00 €
	Défraiements éducateurs stages	3 800,00 €
	Défraiements chgt de club	10 200,00 €
	Remboursement dettes CT	1 000,00 €
		133 173,84 €

le trésorier

le Président

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

BILAN FINANCIER 2024-2025

RESULTAT DE L EXERCICE 2024-2025

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
	135 508,75 €	133 173,84 €	2 334,91 €

Le Trésorier

Le Président

EMULATION
Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Ravoteur-Id Solaye
97250 SCHOELCHER
SIRET 420 044 339 00013

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

BILAN FINANCIER 2024-2025

ETAT DE RAPPROCHE BANCAIRE AU 30/06/2025

RUBRIQUES	DEBIT	CREDIT
Solde en Banque au 30/06/2024		1 915,00 €
Résultat de l'exercice 2024-2025		2 334,91 €
Solde rapproché au 30/06/2025		4 249,91 €

le Trésorier

le Président

EMULATION
Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Ravateur-Id Solayé
[illegible]
[illegible]

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

CULTURELLE EMULATION

BILAN FINANCIER 2024-2025

DETAIL DES DETTES

DESIGNATION	2024-2025	2023-2024	Avant 2023
Entraineurs	1 000,00 €	2 460,00 €	~~3 250,00 €~~
Ligue de Martinique	15 324,20 €	15 498,08 €	
Transport SETRANS			
TOTAL	16 324,20 €	17 958,08 €	3 250,00 €

le Trésorier

le Président

Rue Emmanuel Ravelaut -16 Boisvin
97233 SCHOELCHER
SIRET 420 044 339 00013

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE
EMULATION

BILAN FINANCIER 2024-2025

EN CAISSE

	MONTANT
En compte	4 132,74 €
Caisse buvette	
Caisse stand de vente	367,95 €
TOTAL	4 500,69 €

le Trésorier

le Président

SIRET 420 04[illegible]

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

BILAN FINANCIER 2025-2026

DETAIL DES PRODUITS D' EXPLOITATION
(Recettes)

N°	Désignation	Montants
1	SUBVENTION MUNICIPALE	
2	SUBVENTION CNDS/ DRFIP PASS'SPORT	1 330,00 €
3	COTISATION DES MENBRES	26 815,50 €
4	SPONSORS & DONS	13 400,00 €
	- SPONSORS	2 500,00 €
	- DONS	10 900,00 €
5	RECETTES MANIFESTATIONS SPORTVES :	4 777,03 €
	ENTRÉES MATCHS À DOMICILE	2 990,93 €
	COUPE DE FRANCE	402,40 €
	COUPE DE MARTINIQUE	423,70 €
	FRAIS DE PARTICIPATION TOURNOI CHARLES ACHY	960,00 €
6	RECETTES BUVETTE (MATCHS, TOURNOI VILLE ET CHARLES ACHY)	10 095,90 €
7	RECETTE VENTE TOURNOI CHARLES ACHY	1 096,10 €
	RECETTE VENTE TOURNOI VILLE DE SCHOELCHER	1 057,50 €
8	RECETTES VENTE STAND REPAS	3 098,21 €
9	STAGES DE PERFECTIONNEMENT (1&2)	11 690,00 €
	STAGE 1	6 040,00 €
	STAGE 2	5 650,00 €
10	RECETTE CHANGEMENT DE CLUB	3 120,00 €
11	FRAIS DE PARTICIPATION MEMBRES POUR LES DÉPLACEMENTS	58 478,04 €
		133 900.78 €

le Trésorier

le Président

EMULATION
Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Ravateur-Le Solaye
[illegible]
SIRET [illegible]

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

SAISON 2025-2026

DETAIL DES CHARGES D' EXPLOITATION
(Dépenses)

N°	Désignation	Montants
1	LIGUE DE FOOTBALL :	18 574,00 €
	CHANGEMENT DE CLUBS	9 850,00 €
	ENGAGEMENT	479,00 €
	LICENCES	6 289,00 €
	CONTRATS (LICENCES CT)	612,00 €
	AMENDES	1 275,00 €
	RÉCLAMATIONS ET RÉSERVES	69,00 €
2	MATÉRIEL - EQUIPEMENTS SPORTIFS	6 346,18 €
3	MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT ASSOCIATION	1 906,02 €
4	SOINS MÉDICAUX ET CENTRE D'ÉVALUATION	1 155,40 €
5	PHARMACIE	35,56 €
6	COLLATION AVANT ET APRÈS MATCH	4 583,07 €
7	FRAIS DE TRANSPORT	4 500,00 €
8	FRAIS DE DÉPLACEMENTS	442,38 €
9	TOURNOI CHARLES ACHY	1 001,61 €
10	BUVETTE	5 444,71 €
11	STAGES DE PERFECTIONNEMENTS (1&2)	1 135,99 €
12	RECEPTION (ARBRES DE NOEL, FIN DE SAISON)	693,89 €
13	ABONNEMENT INTERNE (CANAL+ TELECOM)	586,80 €
14	FRAIS BANCAIRE	615,07 €
15	DÉPENSES STAND REPAS	1 779,95 €
16	INSCRIPTIONS DIVERS TOURNOIS	1 865,00 €
17	FRAIS DE PARTICIPATION VOYAGE & TOURNOIS EXTÉRIEURS	57 454,12 €
18	COFFRETS CADEAUX CADRES TECHNIQUES FIN D'ANNÉE	
19	CHARGES DE PERSONNEL :	28 128,47 €
	DÉFRAIEMENTS CADRES TECHNIQUES	7 650,00 €
	FORMATION (CADRES TECHNIQUE)	90,00 €
	FORMATION JEUNES ARBITRES	361,50 €
	FRAIS DE GARDIENNAGE	560,00 €
	DÉFRAIEMENTS ARBITRES	3 266,00 €
	DÉFRAIEMENTS ÉDUCATEURS STAGES	2 925,00 €
	DÉFRAIEMENTS CHGT DE CLUB	12 175,97 €
	REMBOURSEMENT DETTES CT	1 100,00 €
		136 248,22 €

le trésorier

le Président

Association Sportive et Culturelle
Rue Lieutenant Herduin de Salaberry
97233 SCHOELCHER
SIRET 423 642 036 00013

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

BILAN FINANCIER 2025-2026

ETAT DE RAPPROCHE BANCAIRE AU 30/06/2026

RUBRIQUES	DEBIT	CREDIT
Solde en Banque au 30/06/2025		4 123,74 €
Résultat de l'exercice 2025-2026		- 2 347,44 €
Solde rapproché au 30/06/2026		1 776,30 €

1713.67

le Trésorier

le Président

EMULATION
Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Ravoteur -Id Solayé
[illegible]
[illegible]

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Association Sportive et Culturelle EMULATION

Fondée en 1941 préfecture n° 110 084/1/2 du 05/07/48 j.o:04/01/1949
Agrément n° 14 047 du 29/12/54 Affiliée à la F.F.F sous le n° 514 116 Affiliée à l'U.S.M.S.A en 1946

BILAN FINANCIER 2025-2026

RESULTAT DE L EXERCICE 2025-2026

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
	133 900,78 €	136 248,22 €	- 2 347,44 €

le Trésorier

le Président

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE EMULATION

BILAN FINANCIER 2025-2026

DETAIL DES DETTES

DESIGNATION	2025-2026	2024-2025	2023-2024
Entraineurs	1 400.00 €	1 000.00 €	2 460.00 €
Ligue de Martinique	12 579.20 €	15 324.20 €	15 498.08 €
CREPS IDF	7 316.90 €		
TOTAL	21 296.10 €	16 324.20 €	17 958.08 €

RECAPUTILATIF DES DETTES

	Montant dû	Réglées	Restant dû
Patrice BURNER	1 800.00 €	600.00 €	1 200.00 €
Christian VICTOR	1 160.00 €	500.00 €	660.00 €
Michel SEBAS	500.00 €	- €	500.00 €
José FEVAL	500.00 €	- €	500.00 €
Kévin LEJAS	400.00 €	- €	400.00 €
Olyne CHRISTOPHE	200.00 €	- €	200.00 €
Cyril DIJON	300.00 €	- €	300.00 €
CREPS IDF	9 943.44 €	2 626.54 €	7 316.90 €
		TOTAL	11 076.90 €

le Trésorier

le Président

EMULATION
Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Ravoteur -Id Solaye
97233 SCHOEL HLR
S.RET 420 044 339 00013

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

RECAPUTILATIF DES MONTANTS ATTENDUS

	Montant dû	Réglées	Restant dû
SPONSOR 1	2 500.00 €	2 500.00 €	- €
SPONSOR 2	3 500.00 €	- €	3 500.00 €
DON A PERCEVOIR	6 700.00 €	- €	6 700.00 €
CHANGEMENT DE CLUB NON PERCUS	1 394.00 €	- €	1 394.00 €
		TOTAL	11 594.00 €

Association Sportive et Culturelle
Rue Emmanuel Navetour du Solayé
97233 SCHOELCHER
SIRET 420 044 539 00013

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE EMULATION

BILAN FINANCIER 2025-2026

EN CAISSE

	MONTANT
En compte	1 713,87 €
Caisse buvette	
Caisse stand de vente	248,00 €
TOTAL	1 961,87 €

le Trésorier

le Président

EMULATION
Association Sportive et Culturelle
Rue [illegible]
[illegible] SCHOELCHER
SIRET 420 044 539 00013

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE EMULATION

BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2026-2027

PRODUITS	Montant €	CHARGES D' EXPLOITATION	Montant €
RECETTES		DEPENSES	
SUBVENTION MUNICIPALE	12 579,20	LIGUE DE FOOTBALL	18 574,00
SUBVENTIONS ANS/DRFIP PASS'SPORT	1 300,00	MATERIEL-EQUIPEMENTS SPORTIFS	6 346,00
COTISATIONS MEMBRES	27 000,00	MATERIEL ET EQUIPEMENTS ASSOCIATION	1 500,00
SPONSORS & DONS	13 000,00	SOINS MEDICAUX ET CENTRE D'EVALUATION	1 200,00
RECETTES MANIFESTATIONS SPORTIVES	4 000,00	PHARMACIE	100,00
RECETTE BUVETTE	10 000,00	COLLATION AVANT ET APRES MATCH	4 500,00
RECETTE VENTE TOURNOI Charles ACHY	1 200,00	FRAIS DE TRANSPORT	4 500,00
RECETTE VENTE TOURNOI VILLE	1 200,00	FRAIS DE DEPLACEMENTS	450,00
RECETTES VENTE STAND REPAS	3 500,00	TOURNOI CHARLES ACHY	1 000,00
STAGES DE PERFECTIONNEMENT	12 000,00	BUVETTE	5 500,00
RECETTE CHANGEMENT DE CLUB	2 500,00	STAGES DE PERFECTIONNEMENT	1 200,00
FRAIS DE PARTICIPATION MEMBRES VOYAGE	58 000,00	RECEPTION (fêtes)	1 000,00
		ABONNEMENT INTERNE	600,00
		FRAIS BANCAIRE	600,00
		DEPENSES STAND REPAS	1 800,00
		INSCRIPTIONS DIVERS TOURNOIS	2 000,00
		FRAIS DE PARTICIPATIONS VOYAGE	58 000,00
		COFFRETS CADEAUX CT FIN D'ANNEE	3 000,00
		CHARGES DE PERSONNEL	34 409,20
TOTAL DES RECETTES	146 279,20 €	TOTAL DES DEPENSES	146 279,20 €

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Titre de l'Association : EMULATION

Objet : pratique de l'éducation physique et des sports, pratique des lectures, de causeries et de concerts artistiques -

Siège : Maison Clémenté à Fonds-Lahaye .

STATUTS

I - OBJET ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article Premier - L'Association dite Emulation a pour objet la pratique de l'éducation physique et des sports, la pratique de lectures, de causeries et de concerts artistiques

Sa durée est illimitée

Elle a son siège à Maison Clémenté à Fonds-Lahaye

Elle a été déclarée à la Préfecture de Martinique sous le N° 38 en date du 5-7-48

(Journal officiel du 3 décembre 1948)

Les moyens d'action de l'Association sont la tenue d'assemblées périodiques, la publication d'un bulletin, les séances d'entraînement, les conférences et cours sur les questions sportives et, en général tous exercices et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse.

L'Association s'interdit toute discussion ou manifestion présentant un caractère politique ou confessionnel.

Art. 3 - L'Association se compose de membres d'honneur, honoraires et actifs

Pour être membre, il faut être présenté par 2 membres de l'Association, être agréé par le Comité de Direction et avoir payé la cotisation exigée.

Le taux de la cotisation annuelle et du droit d'entrée sont fixés par l'Assemblée Générale.

La cotisation peut être acquittée en versant une somme égale à fois le montant de la cotisation annuelle de la catégorie à laquelle appartient le membre.

Le taux de la cotisation peut être majorée pour les membres pratiquant plusieurs sports.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité de Direction aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenues de payer ni cotisation annuelle, ni droit d'entrée.

Art. 4 - La qualité de membre se perd :

1° Par la démission

2° Par la radiation prononcée pour non payement de la cotisation ou pour motifs graves par le Comité de Direction le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours à l'Assemblée Générale.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

II - AFFILIATIONS.

Art. 5 L'Association est affiliée aux Fédérations sportives nationales régissant les sports qu'elle pratique.

Elle s'engage :

1° A se conformer entièrement aux règlements établis par les fédérations dont elle relève ou par leurs comités régionaux et par le Comité National des Sports.

2° A se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application des dits règlements.

III - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 6 Le Comité de Direction de l'Association est composé de quatre membres au moins élus au scrutin secret pour 3 ans par l'Assemblée Générale.
Est électeur tout membre actif pratiquant ou dirigeant, adhérent à l'Association depuis plus de 3 mois au jour de l'élection et ayant acquitté à ce jour les cotisations échues, âgé de dix huit ans au moins au 1er Janvier de l'année du vote. Le vote par correspondance ou par procuration est autorisé, toutes précautions étant prises afin d'assurer le secret du vote.
Est éligible tout électeur agé d'au moins 21 ans au 1er Janvier de l'année de l'élection.

Le Comité de Direction se renouvelle par tiers chaque année.

Les premiers membres sortants sont désignés par le sort. Ils sont rééligibles.

Le Comité de Direction élit chaque année son bureau au scrutin secret.

En cas de vacances, Le Comité pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mamndat des membres remplacés.

Le Comité peut également désigné ou ses plusieurs présidents ou vices-présidents d'hônneur qui assistent aux séances avec voix concultative.

Art. 7 - Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence des tiers des membres du Comité est nécessaire pour la validité des délibérations.
Tout membre du Comité qui aura sans excuses acceptée par celui-ci, manqué à trois séances consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Ils sont transcrits sans blancs, ni ratures, sur un registre tenu à cet effet.

Art. 8 Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

L'Assemblée Générale fixe le taux de remboursement des frais de déplacement, mission ou représentation effectués par les membres du Bureau ou du Comité de Direction dans l'exercice de leur activité sportive.

Les personnes rétribuées par l'Association peuvent être admises à assister, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale et du Comité de Direction.

ART. 9 L'Assemblée Générale de l'Association comprend tous les membres agés au moins de 18 ans au jour de cette Assemblée, chaque membre ayant droit à une voix.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Elle se réunit une fois par an et, en outre, chaque fois qu'elle est convoquée par le Comité de Direction ou sur la demande du quart au moins de ses membres.
Son ordre du jour est réglé par le Comité de Direction.
Son bureau est celui du Comité.
Elle délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Comité de Direction et à la situation morale et financière de l'occasion.
Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Elle pourvoit au renouvellement des membres du Comité de Direction.
Elle se prononce, sous réserve des approbations nécessaires, sur les modifications aux statuts.
Elle nomme les représentants de l'association à l'Assemblée Générale des comités régionaux des fédérations auxquelles elle est affiliée.

Article 10 - Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président, ou à son défaut par tout autre membre du Comité de Direction spécialement habilité à cet effet par ce dernier.

Article 11 - Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents à l'Assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés au premier alinéa de l'article 9 ci-dessus est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour une deuxième assemblée générale à six jours au moins d'intervalle, qui délibère quel que soit le nombre de membres présents.

IV - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 12 - Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Comité de Direction ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres visés au premier alinéa de l'article 9 ci-dessus. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours d'intervalle au moins. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 13 - L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association est convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre plus de la moitié des membres visés au premier alinéa de l'article 9 ci-dessus.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours d'intervalle, elle peut, cette fois, délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Article 14 - En cas de dissolution, par quelque mode que ce soit, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs associations sportives. En aucun cas, les membres de l'Association ne peuvent se voir attribuer en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens.

Sont toutefois, exceptés des dispositions du présent article les biens affectés par l'Association à la Section littéraire et artistique de la société comprenant matériel de théâtre, bibliothèque, etc.. activités étrangères au sport et comprenant la littérature et les arts.

Ces biens pour la gestion desquels il est tenu une comptabilité distincte de celle afférente à l'activité sportive de l'Asssociation, sont, le cas échéant, liquidés séparément dans les conditions fixées par l'Assemblée générale.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07103-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

V - SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

Article 15 - Le Président doit effectuer à la Préfecture les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 Août 1901 portant règlement d'Administration publique pour l'application de la loi du 1er Juillet 1901 et concernant notamment :

1°) les modifications portées au titre, aux statuts ou à la composition du Comité de Direction,

2°) Les nouveaux établissements fondés

3°) Le changement d'adresse du siège social.

Article 16 - Les règlements intérieurs sont préparés par le Comité de Direction et adoptés par l'Assemblée générale.

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée générale tenue au siège social le 11 septembre 1952 sous la présidence de Monsieur Bray assisté de MM Gernet, Bertrand et Vaillant.

Pour le Comité de Direction de l'Association :

Nom : Gernet
Prénoms : Marcel,
Profession Employé
Adresse Fonds-Lahaye
Fonction au sein du Comité de Direction Secrétaire

(Signature)

Nom : Vaillant
Prénoms : Léonce
Profession Ingénieur de Travaux Agricoles.
Adresse Rte Schlaeher 6 Km 200
Fonction au sein du Comité de Direction Président.

(Signature)

(Cachet de l'Association)